



CENTRALES VILLAGEOISES PHOTOVOLTAÏQUES

N°1 — Novembre 2015

La lettre d'information des Associés

Le mot du Président

Voilà bientôt six mois que les Centrales Villageoises VercorSoleil ont été créées et près d'un an que, à l'initiative de Pierre Barbier, 1er adjoint de Saint Martin en Vercors, nous avons commencé à réfléchir à ce projet...

Les choses n'avancent pas toujours aussi vite que nous le voudrions, mais le chemin parcouru durant ces 12 mois a permis de poser les bases d'une SAS coopérative qui a essayé de prendre le meilleur des idées de chacun pour porter un projet mature tourné vers l'avenir.

Après la création officielle de la SAS VercorSo-

leil au mois de Juin 2015, chacun a vaqué à ses occupations d'Eté et ce n'est que depuis la rentrée que nous avons repris activement la recherche des toits et les contacts avec les collectivités.

Même si parfois nous avons le sentiment de ne pas progresser très vite, de nombreux événements telles que les premières signatures de promesse de bail, des entrevues avec des élus ou des acteurs de l'Energie sont venus agrémente le quotidien des membres du conseil de gestion et c'est pourquoi nous ressentons aujourd'hui le besoin de vous informer de la vie de votre

société en partageant avec vous cette première lettre d'information.

Pressé par les rumeurs d'arrêts des tarifs d'achat les plus intéressants de la part de EDF dès le 1er Janvier 2016, nous sommes obligés de bruler un peu les étapes et n'avons pas beaucoup de temps pour développer certains aspects du projet comme la communication et le partage. Nous devons d'ici deux mois avoir fini de sélectionner les 18 toitures du projet et cela requiert toute notre énergie pour l'instant. Nous espérons donc que vous serez quelque peu indulgent avec



cette première mouture et toutes vos remarques seront les bienvenues pour améliorer les futurs numéros que nous espérons pouvoir produire trimestriellement.

Bonne lecture et un automneplein de soleil évidemment !

Jean-Eric de Rango

Président de la SAS
VERCORSOLEIL



Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
La recherche de toits	2
Toits Collectifs	2
Toits Privés	3
Nos partenaires	3
Diverses infos	3
Bulletins Souscriptions	4

La Recherche des toits

Pressés par la menace de ne plus pouvoir profiter des tarifs d'achat spéciaux pour les installations intégrées au bâti qui pourraient être arrêtés au 1er Janvier 2016, nous avons mis les bouchées doubles pour essayer de valider un maximum de toits.

D'abord sélectionnés grâce à une étude interne effectuée par les membres du conseil de gestion, les toits doivent normalement faire l'objet d'une étude plus poussée par un cabinet spécialisé avant de faire l'objet d'une demande de raccordement auprès de ERDF.

Etant donné pour l'instant l'absence d'aide des collectivités pour payer ces études par un cabinet spécialisé et l'approche de la date butoir, nous avons pris la décision de déposer les demandes de raccordement uniquement après l'étude menée en interne. Les demandes de raccordement seront donc déposées entre la mi et la fin Décembre.

Par retour d'expérience des autres centrales villageoises, nous savons qu'il nous faut sélectionner et demander le raccordement d'environ une trentaine de toits pour pouvoir finalement en équiper 18 comme prévu dans le projet initial. Si pour les toits publics nous avons réussi rapidement à convaincre l'ensemble

des collectivités du territoire, il nous reste encore beaucoup de travail pour trouver les 15 toits privés qui nous manquent.

Si vous connaissez des gens ayant des toits propices à l'installation de panneaux, n'hésitez pas à nous le signaler pour que nous puissions leur faire parvenir des dossiers détaillés expliquant la démarche et les différentes contraintes pour les propriétaires de toits.

Toiture modifiée de l'Ecole Primaire de Rencurel



Les Toits Publics		
2 promesses de convention signées	Engagements verbaux sous réserve d'approbation par les conseils municipaux	Objectifs Manquants
Rencurel: Ecole primaire Foyer de ski de fonds	La Chapelle: Saint Agnan: Saint Julien: Saint Martin : Cure Ecole Salle des Fêtes Presbytere Camping	Vassieux: Ecole La Gelinotte Garage Communaux
Objectifs : 10 toits - Manquants : 3 toits		

Les Toits privés		
3 promesses de bail signées	2 engagements verbaux à finaliser	Objectifs manquants
A Saint Martin: Any et Marc Bellier A Saint Agnan: Tiphaine Deschaux et Bruno Alles A La Chapelle: Gilles Borel	A Saint Martin: Emmanuel Crepeau Giovanni Cadeddu	La Chapelle; 3 toits Rencurel: 3 toits Saint Agnan: 3 toits Saint Julien: 3 toits Vassieux: 2 toits
Objectifs: 20 toits - Manquants: 15 toits		

Toiture modifiée de la Maison de Gilles Borel à La Chapelle en Vercors





L'évolution des tarifs d'achat

Les tarifs d'achats pour la période du 1er Octobre au 31 Décembre 2015 viennent d'être publiés.

Ce sont les tarifs qui s'appliqueront aux installations dont nous allons demander le raccordement d'ici le 31 Décembre 2015.

Pour les installations de moins de 9kWc, le tarif en vigueur est de 25,39 c€ par kWh produit et sera donc celui auquel l'électricité que nous produirons avec nos premiers toits sera achetée.

Il faut savoir néanmoins que nous n'avons que 18 mois pour raccorder effectivement les installations à partir de la date de notre dépôt de demande de raccordement. Pour cette raison, nous préférons attendre le 15 décembre pour effectuer ces demandes, même si certains dossiers sont déjà prêts. Cela nous permettra d'avoir jusqu'au 15 Juin 2017 pour effectuer les travaux, ce qui nous donne la possibilité de finir les installations au Prin-

temps 2017 si ils ne peuvent être fini à l'automne prochain comme nous l'espérons.

Le tarif pour l'achat de l'électricité produite par des installations de plus de 9 kWc et jusqu'à 100 kWc en intégré simplifié (c'est-à-dire que les panneaux sont rajoutés sur la toiture et ne font pas l'étanchéité) reste de l'ordre de 14 c€ par kWh produit.

Echos des autres centrales villageoises

Quatre membres du conseil de gestion ont fait le déplacement à Ollières sur Eyrieux, le 10 octobre pour assister à l'inauguration de la centrale villageoise photovoltaïque du Val d'Eyrieux.

C'est la 4ème centrale villageoise inaugurée après celle de Condrieu (PNR du Pilat), de la Centrale Perle (PNR des Bauges) et de celle de Ger-vane (PNR du Vercors).

Comme à l'issue de chaque inauguration, Rhône Alpes Energie Environne-

ment en a profité pour réunir les membres des différentes centrales existantes ou en gestation pour échanger et profiter des retours d'expérience de chacun.

La Centrale Villageoise du Parc du Queyras devrait être la prochaine à être mise en service.

La Centrale Villageoise des 4 Montagnes a reporté les travaux d'installation au printemps prochain suite à des retards dus aux problèmes d'assurance décennale pour les installations à plus de 900 mètres d'altitude.

De nombreux intervenants étaient également

là à la recherche de renseignements pour monter des structures équivalentes dans d'autres territoires plus ou moins éloignés, dont une dans le Royans-Vercors.

Les valeurs portées par les centrales villageoises sont de plus en plus reconnues, les intervenants de R.A.E.E. étant sollicité aussi bien au niveau national pour participer à l'élaboration de nouveaux textes sur l'économie solidaire qu'au niveau européen pour exporter au-delà de nos frontières le modèle des centrales villageoises.

Le Parc, la région et les territoires TEPOS

Le Parc Naturel Régional du Vercors et les collectivités territoriales de son périmètre qui ne font pas encore partie de Territoire à Energie POSitive se sont regroupés pour déposer une candidature afin d'obtenir ce classement pour tous les territoires du Parc (ou presque, le Diois participant à un autre projet de son côté).

Nous suivons ce projet de très

près pour deux raisons: la première car ce sera probablement la seule possibilité d'obtenir pour nous une aide pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (c'est-à-dire les frais du bureau d'étude spécialisé qui doit nous accompagner dans le choix des toits, des installateurs et dans le suivi des travaux), les autres programmes étant tous clos pour ce genre de projet.

La deuxième parce que nous avons eu l'honneur d'être choisi comme société du territoire représentative dans le domaine des énergies renouvelables pour siéger au comité de programmation du projet Terre d'Echos piloté par la Comcom du Sud Grésivaudan. Même si c'est une charge supplémentaire pour notre petite société, il nous a semblé important de répondre présent.



SAS VERCORSOLEIL à capital variable de 9800 €



SAS VercorSoleil
Communauté des Communes du
Vercors - Maison du Paysan
Avenue des Grands Goulets
26420 La Chapelle en Vercors

Téléphone : 06 07 23 8 44

vercors-drome@centralesvillageoises.fr

www.vercorssoleil.fr

La nouvelle Centrale Villageoise est créée !

Après un premier départ qui n'avait pu se concrétiser à cause de désaccords entre les participants, une nouvelle Centrale Villageoise devrait voir le jour sur les cinq communes du Vercors Drômois et celle de Rencurel. Issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes, les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables et de promouvoir la sobriété énergétique sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Aujourd'hui, 7 sociétés locales ont été créées en Rhône-Alpes dont trois produisent déjà de l'énergie verte photovoltaïque. L'essai du modèle a lieu maintenant en région PACA avec la création de trois sociétés locales dans les Parcs du Queyras et du Lubéron. Pour Jean-Eric de Rango porteur du projet : « il était temps que notre territoire, le seul site pilote du projet initial à n'avoir pas abouti, relève le défi ! »

Un projet ouvert à tous

Vendredi 29 mai, a été officiellement créée la SAS à capital variable « Centrales Villageoises VercorSoleil » à laquelle 17 membres fondateurs ont apporté un



Signature par les 17 membres fondateurs des documents qui officialisent la création de la société « VercorSoleil ».

capital de 9800 €. Relancés par un élu de Saint-Martin-en-Vercors, Pierre Barbier, ces 17 habitants du plateau souhaitent que « la transition énergétique ne soit pas seulement un mot dans nos villages mais un état de fait. » Le premier projet porte sur la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques de 9 kW de puissance installés sur 17 ou 18 toitures, idéalement répartis à raison de trois toits par commune. Afin de « pouvoir impliquer les collectivités, explique Jean-Eric de Rango le Président de « VercorSoleil », nous souhaitons utiliser des toits communaux comme ceux des écoles, des salles des fêtes ou des Mairies quand ceux-ci sont bien exposés ». Les toits sont loués symboliquement aux propriétaires un peu plus de 150 € par an à travers un bail de

10 ans reconductible deux fois. Toutes les démarches, les travaux, le suivi, les assurances sont gérées ensuite par la société. L'électricité produite sera quant à elle vendue à EDF. Ce projet, précise Alexandre Michel, Vice-Président de « VercorsSoleil », « est ouvert à toute personne souhaitant apporter sa pierre à la transition énergétique et à l'autonomie énergétique de notre territoire en nous apportant un toit bien situé face au sud, de 65 m², sans obstruction notable ou en prenant une ou plusieurs parts sociales de la société (100 € la part) ».

GIL BOREL (CLP)

Informations : téléphone 06 07 23 48 44, courriel : vercors-drome@centralesvillageoises.fr et site internet : www.centralesvillageoises.fr/web/guest/accueil

Drôme Hebdo • 29 • Jeudi 4 juin 2015

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Dépôt des demandes de raccordements	15 décembre
Recherche des fonds propres	12 décembre
Marché de Noël La Chapelle	décembre
Recherche des fonds propres	Hiver 2016
Etude par bureau spécialisé	Printemps 2016
Recherche des prêts bancaires	Printemps 2016
Recherche des fournisseurs / installateurs	Printemps Été 2016
Travaux d'installations	Automne 2016



Toiture de la famille Bellier à Saint Martin

Bulletin de souscription

Nous vous avons joint sur la page suivante un bulletin de souscription pour les personnes qui voudraient nous rejoindre dans notre belle aventure citoyenne de promotion des économies d'énergies, de transition vers des énergies plus vertueuses et vers un contrôle local de nos productions énergétiques.

N'hésitez pas là le photocopier pour multiplier nos chances d'atteindre les 80 000 euros de fonds propres nécessaires à la mise en place de notre projet.



SAS Centrales Villageoises VercorSoleil

Société par actions simplifiée à capital variable de 9800 €

Siège social : C.C.V. , Maison du Paysan,

Avenue des Grands Goulets, 26420 La Chapelle en Vercors

courriel: vercors-drome@centralesvillageoises.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, Société, Association (rayer les mentions inutiles)

Nom:

Prénoms:

Nom de jeune fille :

Adresse :

Code postal :

Commune:

Téléphone:

Courriel : :

Né(e) le:

à :

Nationalité:

Profession:

Situation de famille : Célibataire, Divorcé(e), Veuf (ve), Pacsé(e), Marié(e)

(rayer les mentions inutiles)

Si marié(e) ou pacsé(e) à :

Pour les personnes morales (Société, Association) :

Dénomination:

Forme juridique:

SIRET:

Représentée par :

Qualité:

Déclare souscrire au capital de la SAS Centrales Villageoises VercorSoleil :

..... actions de 100 euros chacune, pour un montant total de euros.

Règlement effectué par chèque ci-joint à l'ordre de: Centrales Villageoises VercorSoleil

J'accepte de recevoir les convocations et toutes les informations des Centrales Villageoises VercorSoleil par courriel : OUI - NON (rayer la mention inutile).

Fait à le 201..

Signature du Souscripteur :

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

- 1) Remplir complètement le bulletin de souscription au dos.
- 2) Établir le chèque à l'ordre de : Centrales Villageoises VercorSoleil
- 3) Retourner l'ensemble sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante:

Centrales Villageoises VercorSoleil
C.C.V. Maison du Paysan Avenue des Grands Goulets 26420 La Chapelle en Vercors

PIECES JUSTIFICATIVES A PRODUIRE:

Pour les personnes physiques

- copie d'une pièce d'identité en cours de validité : carte Nationale d'identité, Passeport, carte de séjour Etranger, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne;
- copie d'un justificatif de domicile: quittance électricité, gaz, eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois, bail, quittance de loyer, avis d'imposition ou de taxe d'habitation de moins de 3 mois.
- si le chèque qui matérialise l'ouverture est tiré sur un compte qui n'est pas ouvert au nom du titulaire, la copie d'une pièce d'identité du titulaire est indispensable.

Pour un enfant mineur:

- copie du livret de famille. Pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et
- copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois {facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc....}.

Pour les associations :

- copie des statuts, du récépissé de déclaration à la préfecture, du PV de CA ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie des comptes et annexes;
- pour ces personnes : copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc.).

Pour les sociétés ou entreprises

- copie du KBIS et/ou des statuts, PV d'AG ou d'AGE ayant décidé la souscription et désignant la ou les personnes habilitées à signer, copie de la dernière liasse fiscale;
- copie d'une pièce d'identité en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour la (les) personnes habilitée (s)
- Justificatif de domicile : facture d'électricité, gaz, eau, téléphone, etc..

Votre souscription doit être validée par le conseil de gestion de la société. Après acceptation, un accusé de réception accompagné d'un exemplaire des statuts de la société vous sera adressé sous 15 jours. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné.